JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. MICHEL

La restauration des régions dévastées et la question des réparations

Journal de la société statistique de Paris, tome 65 (1924), p. 296-322
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__296_0>

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

IV

LA

RESTAURATION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

ET LA

QUESTION DES RÉPARATIONS

PREMIÈRE PARTIE

LES RÉPARATIONS ET LA SITUATION FINANCIÈRE

(Au point de vue français)

I — Avant-propos

En dehors des répercussions indirectes morales et matérielles, la guerre 1914-1918 à laquelle l'Allemagne a contraint la France, a coûté à cette dernière :

1° 1.394.388 hommes tués ou disparus, dont 1.320.000 appartenaient à la France continentale, soit, sur une population totale, en 1914, de 39.600.000 habitants, une proportion de 3,31 % plus 1.400.000 blessés, 3,53 %, soit au total : 6,84 % et :

2° plus de 470 milliards (2) représentant (*a*) le montant des dépenses de guerre proprement dites ainsi que les frais de reconstitution des régions dévastées, (*b*) les pensions militaires payées aux mutilés, aux veuves, aux

---

(1) D'après M. L. d'A. de Jurquet de la Salle (*La Géographie*, janvier 1924, pages 34-37), on s'accorderait à reconnaître que le recensement de la population européenne aurait été incomplet.

(2) Les dépenses supportées par l'Etat du fait de la guerre, soit au cours même des hostilités, soit dans la période qui a suivi, peuvent difficilement se chiffrer. Aucune évaluation

orphelins ou autres ayants droit, et (c) la valeur en capital des pensions restant à payer au point de vue budgétaire. Il y a lieu en outre de tenir compte des répercussions financières de ces dépenses extraordinaires jusqu'à la présente année.

Pour la valeur en capital des pertes humaines, il n'était pas possible de demander une indemnité à notre envahisseur car elle aurait dépassé pour l'ensemble des Alliés la capacité de paiement de l'Allemagne et de ses coagresseurs, mais néanmoins dans la répartition par pays de l'indemnité totale de guerre de 132 milliards marks-or, imposée à l'Allemagne, cet élément d'appréciation aurait peut-être dû tenir une plus large place. Mais, à ce moment, la France était encore sous la promesse qu'il interviendrait à son égard une compensation des dettes interalliées et qu'un pacte de sécurité la garantirait contre toute nouvelle invasion!

En acceptant, en mai 1921, de voir sa part de la créance fixée à 180 milliards francs-papier (1), la France pouvait espérer que l'Allemagne tiendrait ses engagements et lui permettrait la reconstitution de ses régions dévastées avec les moyens ordinaires de sa Trésorerie.

Hélas, cette illusion fut de courte durée, et depuis ma dernière communication à la Société de Statistique (2), les événements se sont succédé entraînant peu à peu vainqueurs et vaincus, Alliés et neutres vers des conceptions de plus en plus matérielles et comportant pour chaque nation une part d'égoïsme vis-à-vis des autres. L'idéal de paix s'est écroulé sous l'action des financiers et des politiciens. Une seule solution paraissait raisonnable :

---

directe ne permet d'obtenir un résultat rigoureusement exact, on peut toutefois, par la méthode suivante, arriver à une approximation suffisante :

	(millions de francs)
Les dépenses de toutes sortes des cinq mois de guerre de 1914 ont atteint....	6.589
Celles de 1915 se sont élevées à.....	22.804
— 1916 — —	32.945
— 1917 — —	41.680
— 1918 — —	54.537
— 1919 — —	49.039
— 1920 — —	52.409
— 1921 — —	44.297
— 1922 — —	37.506
— 1923 — —	37.642
Soit un total de.....	379.448

Si de cette somme on déduit les dépenses qui auraient normalement incombé à l'Etat, d'après les précédents budgets, soit 5 à 6 milliards par an, au total environ 55 milliards, on ramène à 325 milliards l'ensemble des sommes payées par le Trésor du fait de la guerre et de ses suites. A ce chiffre, il faut ajouter ce qui reste à payer, c'est-à-dire le montant des dettes interalliées et les réparations des dommages de guerre (voir pp. 320 et 321) soit 148 milliards, ce qui forme un total d'environ 473 milliards, plus l'accroissement de la dette résultant du renouvellement des bons du Trésor et de la Défense Nationale.

Si l'on prend comme base le montant actuel des dettes, soit 419 milliards (p. 321) déduction faite des 32 milliards de dette d'avant-guerre et que l'on ajoute à cette différence de 387 milliards, les recettes budgétaires 1914 à 1923 (122.417 millions), sous déduction : 1° de 40 milliards représentant la moyenne comparative d'avant-guerre et 2° 3.250 millions d'obligations décennales qui feraient double emploi, l'on obtient 466 milliards.

C'est donc entre ces deux données (473 et 466) que l'on peut approximativement chiffrer le coût de la guerre.

(1) Somme correspondant réellement, à cette époque, à 150 milliards, c'est-à-dire à 67 ou 68 milliards francs-or (dollar à 12,50).

(2) 21 février 1923.

la solidarité de tous, vainqueurs, vaincus, Alliés et neutres, pour liquider la situation budgétaire créée du fait de la guerre, mais, pour cela, il fallait à tous le respect absolu du traité de Paix. Or, l'Amérique n'a pas encore contresigné la signature de son président et délégué au traité de Versailles (1); l'Angleterre n'a eu en vue que son relèvement financier sans vouloir envisager les conséquences d'un brusque saut des changes pour son alliée, perturbation dont elle a subi le contre-coup puisqu'elle a entraîné un déséquilibre dans sa production industrielle et créé sur son territoire même un important chômage. En présence du désaccord des Alliés et du moratorium qu'on lui offrait, qu'elle n'attribuait d'ailleurs qu'à une faiblesse de la part des vainqueurs d'hier, l'Allemagne s'est ressaisie et c'est alors que l'évasion des capitaux allemands et l'inflation fiduciaire furent officiellement organisées en Allemagne. Le Gouvernement du Reich n'hésitait même plus à déclarer que l'Allemagne était ruinée (2) et ne pouvait plus tenir ses engagements. Les missions des Commissions de Contrôle instituées par le traité de Versailles furent entravées et de nombreux incidents surgirent. De son côté, la presse allemande, appuyée par certaines publications de nos alliés, se fit l'écho de fausses nouvelles ou de nouvelles tendancieuses qui réussirent à créer de nombreux malentendus. Pendant ce temps, l'organisation militaire allemande se reconstituait secrètement (3) et l'examen approfondi des

---

(1) « Si les Etats-Unis ne ratifient pas le pacte de garantie, si l'Angleterre ne le ratifie pas, si personne ne le ratifie, *alors il n'y aura rien*, c'est entendu et le vote que vous aurez rendu sera nul ! » (Réponse de M. Clemenceau, *Officiel*, 25 septembre 1919, p. 4552, col. 3.)

(2) Ruine théorique car les indices de toute nature révèlent au contraire un accroissement de fortune. Comme preuve nous citons, au hasard, quelques-uns des travaux industriels exécutés dans la Ruhr depuis la fin de la guerre jusqu'au 31 décembre 1923 : 35 usines nouvelles ont été édifiées; 11 centrales électriques ont été aménagées; 10 sièges nouveaux de mines ont été complètement équipés; 8 usines de distillation de sous-produits ont été ajoutées aux précédentes; 22 batteries nouvelles de fours à coke modernes, comportant au total 1.660 fours, ont remplacé des batteries anciennes; 25 puits de mine ont été créés ou sont en construction; 19 hauts fourneaux ont été rebâtis et 17 cités ouvrières construites, dont une de 3.000 logements. Tandis qu'en 1922 la production de fonte n'était en France que de 58 % et la production d'acier de 55 % du chiffre d'avant-guerre, les proportions pour l'Allemagne s'élevaient à 80 et 93 %; pour le charbon, la production allemande est maintenant égale au chiffre d'avant-guerre et l'année dernière l'Allemagne a lancé plus de navires qu'aucune autre nation du continent.

Que serait-ce si l'Allemagne n'était pas ruinée ?

D'ailleurs le Comité des experts qui vient de terminer ses travaux (9 avril 1924) a lui-même estimé que l'Allemagne ne s'était pas appauvrie et qu'elle pouvait payer les indemnités qui lui étaient réclamées au titre réparations, car dans le rapport de M. Mac Kenna, nous relevons ces trois constatations :

1° Nous estimons que la valeur des capitaux allemands à l'étranger, de toute nature, s'élevait, à la fin de 1923, à un chiffre compris entre 5,7 et 7,8 milliards de marks-or. Et nous considérons que le chiffre moyen de 6 milliards trois quarts de marks-or constitue le total probable;

2° Le Comité a retenu le chiffre de 5,7 à 6 milliards de marks-or comme représentant ceux des bénéfices que l'Allemagne a pu retirer de l'exploitation de la Belgique, du Nord de la France, de la Pologne, de la Lithuanie, de la Roumanie, etc., qui représentent les importations pour lesquelles aucun paiement n'a été effectué;

3° L'Allemagne a retiré de la vente des crédits en marks, par suite de la dépréciation du mark, un profit s'élevant à 7 ou 8 milliards de marks-or.

(3) M. Constantine Brown, qui a été chargé en 1923 par le *Chicago Daily News* d'une enquête sur la situation militaire en Allemagne est revenu de Berlin avec la conviction formelle que le Reich cherchait à éluder les clauses du désarmement du traité de Versailles et qu' « il était évident que l'Allemagne se préparait pour une nouvelle guerre ». La manifestation du 11 mai 1924 à Halle, à deux pas du champ de bataille de Leipzig, en est encore un symptôme inquiétant. Le général Ludendorff, qui dirigeait cette manifestation, a ter-

budgets révèle que les sommes consacrées à l'armement dépassent les crédits prévus pour les réparations. Ainsi que nous l'avons déjà démontré, l'Allemand paie moins d'impôts que le Français, c'est-à-dire qu'il ne fait pas l'effort suffisant pour rendre possible la liquidation de la question des réparations, et par tous moyens, cherche à éluder ses obligations. Au 31 décembre 1923 le Reich avait versé à la C. D. R. 5 milliards 692 millions de marks-or. Sur cette somme la France a touché 144 millions en espèces et 1 milliard 358 millions en nature; la Belgique 1 milliard en espèces et 648 millions en nature; l'Angleterre 641 millions en espèces et 677 millions en nature; l'Italie 33 millions en espèces et 364 millions et demi en nature.

A cette date, sur les 180 milliards de francs-papier qui lui étaient dus, la France avait avancé pour le compte de l'Allemagne, la somme totale de 101.173 millions (1) et elle n'avait reçu effectivement sur ce compte que moins de 850 millions (2).

C'est devant la carence de l'Allemagne et la perspective d'être obligée de payer à ses alliés, aux taux d'un change élevé, une dette contractée dans un but commun de défense que la France fut obligée le 11 janvier 1923 d'occuper la Ruhr. « Si la France n'admet pas nos suggestions, qu'elle tire de l'Allemagne tout ce qu'elle pourra et qu'elle paye tout ce qu'elle doit à l'Angleterre et aux Etats-Unis » dit M. Keynes, l'expert officiel du Gouvernement anglais (3). D'ailleurs dès 1920, le même expert écrivait dans la première édition de ses notes sur le traité de Versailles : « Par suite de la victoire triomphale, la situation politique et morale de la France est hors de toute discussion, mais son avenir financier et économique est déplorable... Les délégués français à la Conférence de la Paix sacrifient les intérêts réels de leur pays à des promesses irréalisables obtenues pour des raisons de force majeure et qui ne valent pas plus que le papier sur lequel elles sont inscrites... » (4).

On ne peut pas être plus net sur le pacte de sécurité que M. Clemenceau croyait avoir obtenu de MM. Wilson et Lloyd George, et quant à la question financière M. J. M. Keynes la connaissait bien car, dès cette époque, il

---

miné son discours en criant : « Vive Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne ! » et l'un des orateurs a déclaré que « le Reich n'avait jamais été vaincu militairement, les armées allemandes ayant été victorieuses contre le monde coalisé, sur tous les champs de bataille ».

(1) Non compris les intérêts capitalisés desdites avances qui s'élèvent à plus de 15 milliards.

(2) Non compris la fraction de la somme de 2.719.093.000 marks-or encaissée par la C. D. R. mais dont la répartition par pays n'est pas encore faite et qui s'ajoute aux 5.692.246.000 marks-or d'autre part, formant un total général de 8.411.339.000 marks-or versés par l'Allemagne. Il est vrai qu'il y a lieu de déduire de cette somme de 2.719.093.000 celle de 1.071.805.000 représentant approximativement le coût des dépenses de l'armée américaine d'occupation.

La part de la France dans les 5.692.246.000 marks-or s'élève à 1.804.192.000, mais il y a lieu d'en déduire :

1° 238.772.000 pour remboursement d'avances de charbon à l'Allemagne;
2° 1.373.496.000, frais de l'armée d'occupation;
3° 2.147.000, bénéfices sur le change,

soit, net, 189.772.000 marks-or pour le compte réparations.

(3) *Nouvelles considérations sur les conséquences de la paix*, J. M. Keynes, p. 196 de l'édition française.

(4) *Les Conséquences économiques de la paix*, J. M. Keynes (préface).

envisageait et escomptait la chute du franc. Au moment de l'armistice, à quelques centimes près le franc-papier était à la parité de l'or; la livre sterling à Paris cotait 25 fr. 97 et le dollar 5,45, mais l'armistice était à peine signé que la Trésorerie britannique rompait l'accord et, le 3 janvier 1919, signifiait brusquement qu'elle coupait tout crédit à la France, sous prétexte que toutes ses ressources monétaires lui étaient nécessaires pour ses règlements avec Washington. Or, immédiatement le sous-secrétaire d'Etat à Washington répondait qu'il considérait que l'obligation morale subsistait pour chaque pays de prêter son assistance financière aux quatre Alliés, pour les versements à faire. Mais le plan de M. Keynes était établi : il était nécessaire d'entraver le relèvement trop rapide de la France et de la tenir dans les dépendances financières de l'Angleterre. Le 19 février suivant, dans une conférence entre les experts alliés, M. J. Keynes dévoilait sa pensée : « La livre sterling, dit-il, sans fard, n'est pas cotée à sa vraie valeur, elle vaut en réalité 50 francs (1). Stupéfaction de la conférence. Les experts américains ne sont pas les moins stupéfaits ni les moins indignés. Qu'est-ce donc que cherche l'Angleterre? Est-ce la détérioration du change français?

Alors Keynes, écrit M. Klotz (1), abattit son jeu; il demanda si, dans le cas où la Grande-Bretagne consentirait un prêt à la France et s'exposerait ainsi à des embarras, elle pouvait compter sur l'assistance financière des Etats-Unis. M. Norman Davis (au nom des Etats-Unis), répondit que si la Grande-Bretagne avançait à la France des livres pour les dépenses de celle-ci en territoire britannique, ils étaient prêts à envisager le concours dont la Grande-Bretagne pouvait avoir besoin pour ses propres dépenses aux Etats-Unis.

« Keynes déclara que cette réponse ne le satisfaisait point : il se refusa à envisager aucune combinaison et annonça son départ pour Londres, sans laisser espérer que la conversation pourrait être reprise utilement (2). »

Quelques jours plus tard la livre sterling cotait 27 francs; la guerre des changes était déclarée.

*
* *

II — La guerre des changes

Les variations des changes sont celles d'un baromètre influencé par de multiples éléments et si l'on ne peut en renverser complètement les fluctuations on peut du moins les accentuer; les points extrêmes qu'elles déterminent sur un graphique correspondent en réalité à un phénomène d'opinion qui s'appelle la confiance ou la méfiance.

Or la progression de nos dépenses de reconstitution, par suite l'accroissement de notre dette, sans contre-partie, puisque jusqu'à ce jour l'Allemagne n'a pas tenu ses engagements, a occasionné un embarras très sérieux à la trésorerie française et en raison de la masse flottante de francs, ce « vo-

(1) *De la Guerre à la Paix* (souvenirs et documents), L. L. Klotz.
(2) *De la Guerre à la Paix.*

lant » qui se compose des sommes que nous avons dû exporter après l'armistice pour compenser notre balance commerciale et qui en fin d'année s'élevait à environ 10 milliards, il fut facile aux financiers cosmopolites, d'accord avec les banques allemandes, d'entreprendre une spéculation ou plus exactement une offensive contre notre franc en accentuant la méfiance des étrangers sur la solidité du crédit français.

Le redressement budgétaire qui a été opéré dans le premier trimestre de 1924 a pu enrayer cette offensive mais il ne faut pas se dissimuler que la hausse actuelle des devises étrangères a commencé dès 1919 (1) et que pour ramener le pouvoir d'achat du franc-papier à celui du franc-or (2), il est nécessaire de redresser complètement notre politique financière, de consolider notre dette flottante, constituer l'ensemble du passif en dette amortissable, réprimer impitoyablement les fraudes fiscales, et liquider la question des dettes interalliées. Nous l'avons dit : la crise actuelle est surtout une crise de confiance, or la confiance ne se décrète pas, il faut l'inspirer.

Dans deux ou trois ans maximum, la reconstitution des régions dévastées sera un fait accompli, et le dernier effort de 25 milliards qui nous reste à faire à ce sujet n'est pas au-dessus de nos forces. D'autre part, la situation économique de la France s'améliore d'une façon constante, et le rendement croissant des impôts permet d'assurer l'équilibre budgétaire. Il n'y a donc dans cette crise des changes qu'une nouvelle phase de la guerre; d'ailleurs, au moment même où la livre sterling cotait plus de 106 francs, M. R. MacKenna, l'expert anglais du comité Dawes, déclarait lui-même que normalement sa valeur ne pouvait dépasser 67 francs.

TABLEAU N° 1

Cours des devises étrangères en francs français

	Au pair	1er janvier 1922	1er janvier 1923	1er janvier 1924	15 janvier 1924	2 juin 1924
	—	—	—	—	—	—
Angleterre	25,22	52,48	62,86	85,64	94,815	87,55
Etats-Unis	5,18	12,45 1/2	13,55	19,92	22,345	20,43
Belgique	100	95 1/4	91,80	88,70	90,60	87,45
Espagne	100	185 1/2	212,50	254,75	287,25	276,50
Hollande	208,40	461	534,25	751,50	824	759,50
Italie	100	52 7/8	69,20	85,60	97	87,85
Suisse	100	241 3/4	256,25	347	388,25	358 »

Pour faire saisir l'amélioration sans cesse progressive de la situation économique de notre pays, il suffit d'examiner les tableaux ci-après, qui constatent la marche de nos dépenses, de nos impôts, de nos emprunts et de nos exportations.

---

(1) Voir page 300.

(2) Ou plus exactement à ramener le pouvoir d'achat du franc-papier à celui du franc-or d'après-guerre, car, par suite de l'accroissement général du bien-être et de la diminution de la durée journalière du travail, nous estimons que l'indice 130 de franc-or en 1914 correspond à l'indice 100 du franc-or actuel, c'est-à-dire qu'il sera nécessaire pour pouvoir vivre dans des conditions équivalentes d'avant-guerre de dépenser une somme de 130 francs contre 100 francs avant-guerre.

TABLEAU N° 2

I — *Dépenses des services civils et militaires*

1919	35.345.000.000
1920	30.772.000.000
1921	27.886.000.000
1922	25.136.000.000
1923	23.755.000.000

En 1922 et 1923, 71.679 fonctionnaires ont été supprimés.

II — *Rendement des impôts*

1919	9.707.000.000
1920	14.948.000.000
1921	16.547.000.000
1922	19.831.000.000
1923	23.493.000.000

III — *Remboursement des avances à la Banque de France*

Maximum des avances	27.000.000.000
31 décembre 1921, reste dû	25.000.000.000
— 1922, —	24.000.000.000
— 1923, —	23.400.000.000

IV — *Montant des emprunts (Etat ou garantis par l'Etat)* (1)

1920	44.000.000.000
1921	31.000.000.000
1922	20.000.000.000
1923	18.000.000.000

V — *Balance commerciale*

	Importations	Exportations	Différence
1913	8.421.000.000	6.880.000.000	— 1.541.000
1919	35.799.267.000	11.879.000.000	— 23.920.267
1920	49.424.987.000	26.894.000.000	— 22.530.987
1921	22.067.908.000	19.772.562.000	— 2.295.346
1922	23.930.328.000	21.378.943.000	— 2.551.385
1923	32.614.560.000	30.431.510.000	— 2.183.050

Nous avons remboursé en 1923 : 204 millions de pesetas à l'Espagne; 13 millions de dollars à l'Amérique; 50 millions de yens au Japon, soit, au cours du change, 1.100 millions de francs. Il est donc évident qu'il y a contradiction entre la situation financière de la France et son change. Le franc est sous-estimé non pour des raisons économiques, mais pour des raisons d'ordre psychologique. Ce qui pèse sur nous, comme ce qui pèse sur le monde entier, c'est, ainsi que l'a déclaré à la tribune de la chambre M. de Lasteyrie, ministre des Finances : l'inexécution du traité de Versailles, et il est regrettable que cette vérité n'ait pas été comprise par tous nos Alliés. Il est également regrettable qu'au moment de la signature du traité, la question des dettes interalliées n'ait pas été réglée car nous n'aurions pas eu à déplorer le manque de solidarité entre les Alliés ce qui a permis à l'Allemagne d'éluder ses obligations et nous a obligé à occuper la Ruhr.

La question du change étant sur bien des points intimement liée à celle des réparations, et ayant sur notre situation fiscale une répercussion directe, nous avons cru devoir faire ce rapide exposé qui permettra de comprendre

(1) A ces données, il faut ajouter les emprunts des sociétés financières et industrielles pour avoir le montant des émissions publiques qui, tout compris, forme un total de 138 milliards pour ces quatre années.

GRAPHIQUE

DU

COURS DES CHANGES ET DE L'INDICE DU COUT DE LA VIE

CALCULÉ SUR LES PRIX DE GROS

(Base 100 = 1900-1910)

plus aisément les incidences des changes sur notre situation financière. Ci-contre nous donnons un graphique de ce que l'on peut appeler la guerre des changes, en montrant sa corrélation avec les indices du coût de la vie.

III — Le bilan de la Ruhr

Le 11 mai 1921, l'Allemagne, représentée par le chef de son Gouvernement, le chancelier Wirth, acceptait les stipulations de l'état de paiement de Londres (5 mai) et pendant cinq mois faisait honneur à sa signature mais, dès le 15 septembre, elle avertissait les Alliés qu'elle ne pourrait plus payer aux échéances fixées. Le 15 janvier 1922, à Cannes, elle obtenait une diminution et le 21 mars, la Commission des Réparations admettait un rabais de 1 milliard 300 millions sur les paiements fixés pour l'année 1922, *l'Allemagne n'avait donc à payer que 720 millions marks-or en espèces et 1.400 millions en nature. Pendant cette même année, la France avançait, pour le compte de l'Allemagne, plus de 10 milliards de francs.*

Jusqu'en juillet 1922, l'Allemagne tient ses nouveaux engagements, mais le 12 juillet elle annonce *qu'elle ne veut plus payer* les annuités de 1922, 1923 et 1924; non seulement, les versements en espèces et les paiements en nature, résultant des accords de Wiesbaden et de Stinnes-Lubersac, mais aussi les livraisons de charbon, de coke, de bois et de produits chimiques que le traité lui imposait.

Or, ce traité de Versailles avait prévu le cas et les articles 17 et 18 de l'annexe II du chapitre VIII précisent que lorsque la Commission des Réparations aura constaté un manquement volontaire de l'Allemagne à ses obligations, les Gouvernements respectifs, avisés par elle, pourront prendre, à l'égard du débiteur défaillant, les mesures qu'ils jugeront utiles, sans que l'Allemagne ait le droit de considérer ces mesures, quelles qu'elles puissent être, comme un acte d'hostilité. En présence de la mauvaise volonté de l'Allemagne, le 11 janvier 1923, la France et la Belgique occupaient le bassin de la Ruhr.

Le bassin de la Ruhr est le principal centre économique de l'Allemagne qui en tirait en 1922 81 % de son charbon et 80 % de son acier et de sa fonte. Il comprend près de 6 millions d'habitants et c'est l'endroit de la terre qui compte sur une superficie restreinte (96 kilomètres de longueur sur 45 de largeur) les plus grandes villes, le plus de chemins de fer, le plus de canaux et le plus de routes :

TABLEAU N° 3

	Population des grandes villes		Nombre de maisons en construction au 1er octobre 1922
	En 1871	En 1921	
Essen	51.513	472.092	684
Dusseldorf	69.365	426.600	»
Duisbourg	30.533	259.314	1.683
Dortmund	44.815	387.865	1.282
Gelsenkirchen	16.085	188.836	345
Bochum	21.192	156.760	581
Oberhausen	12.774	103.048	454
Hamborn	1.396	128.427	642

Trafic 1920 (*en millions de tonnes*)

Chemin de fer :

Ruhr	95,5 soit 28,1 %	de l'ensemble	de l'Allemagne
Rive gauche du Rhin	56,6 — 16,7	—	—

Voies fluviales :

Ruhr	19,8 — 46,0	—	—
Rive gauche du Rhin	10,0 — 23,3	—	—

Trafic des principaux ports de la Ruhr (1921)

Ruhrort	7.367.175	tonnes
Duisburg-Hafen	2.513.649	—
Duisburg-Rheinufer	502.885	—
Dortmund	742.000	—
Porte du canal Rhein-Herne	3.010.000	—

Production charbon (1922) *en milliers de tonnes*

	Houille	Coke
Ruhr (1)	93.788	24.511
Rive gauche	3.558	541
	97.346	25.052
Soit	74,8	84,3

pour 100 de l'ensemble de l'Allemagne.

Outillage métallurgique (*en* 1922)

	Ruhr	Allemagne (ensemble)
Nombre de hauts fourneaux	125	272
Contenance en mètres cubes	57.926	109.870
Convertisseurs acides	14	16
Convertisseurs basiques	48	83
Fours Martin acides	20	28
Fours Martin basiques	331	512
Fours électriques	36	61
Fours de puddlage	70	132

Fonte et acier (*production de la Ruhr occupée*)

	Fonte	Acier
	tonnes	tonnes
1913	4.407.000	8.660.000
1919	3.578.680	4.542.000
1920	4.100.150	5.395.000
1921	5.173.400	6.628.000
1922	6.520.320	8.066.000

Ces quelques données statistiques démontrent 1° que l'industrie allemande est très florissante et que ce pays pouvait aisément supporter et payer exactement la charge des réparations qui lui incombe; 2° la valeur du gage actuel possédé par la France et la Belgique.

Grâce à l'occupation de la Ruhr, il s'est créé une atmosphère qui rend particulièrement favorable l'ouverture d'une conversation générale et qui permettra la réalisation pratique des conclusions présentées par le Comité des experts et servira de base aux travaux de la Commission des Réparations et aux négociations entre les divers Gouvernements. Quand nous sommes entrés dans la Ruhr, le Gouvernement allemand venait de déclarer que pen-

(1) 592.188 mineurs; 14.959 cokeries en activité.

dant trois ou quatre ans, le Reich était dans l'impossibilité d'effectuer la moindre prestation. Peu à peu, malgré une résistance organisée par le Gouvernement du Reich, notre emprise s'est affermie et les prévisions établies en décembre 1922 ont été largement dépassées. Les recettes douanières étaient évalués à 200 millions de marks-or, c'est-à-dire environ 800 millions de francs : en février 1924, ces recettes ont atteint 4.800.000 francs par jour; la progression des recettes moyennes journalières a été la suivante : en décembre 1923 2.053.000; en janvier 2.957.000; en février 1924 4.800.000 francs. Le total des recettes douanières en 1923, n'avait été que de 180 millions; celui du mois de février 1924, seul, s'élève à 138 millions.

Les résultats financiers se décomposent comme suit :

TABLEAU N° 4

A) *Recettes*

(milliers de francs français)

a) Recettes des gages (au 10 janvier 1924) :			
1° M. I. C. U. M. (Contrôle des usines de la Ruhr) :			
Contrôle commercial	35.127.109		
Impôt sur charbon :			
Produit net des ventes	53.756.852		
Versements espèces	87.163.132		
Saisies, etc.	221.000.000		
Divers	1.648.000		
Combustibles	454.000.000		
Total	952.695.000		
Dépenses :			
Frais exploitation	93.000.000		
Frais des délégations	4.900.000 soit net =	854.795	
2° Douanes (Ruhr et Rhénanie)		85.000	
3° Licences et dérogations (Rhénanie)		81.000	
4° Forêts		35.000	
5° Saisies fonds et amendes		1.000	
6° Taxes de circulation et sauf-conduits		3.000	
7° Divers		500	1.060.295
b) Autres recettes (31 décembre 1923) :			
Saisies (part de l'armée française)		54.000	
Versements volontaires des municipalités		10.000	
Prélèvements à la Reichsbank		9.000	
Amendes		800	73.800
c) Recettes de l'armée belge et valeur des autres prestations en nature		200.000	200.000
Total des recettes			1.334.095

B) *Dépenses*

Frais des armées d'occupation	800.500 (1)
Frais des Missions Civiles	11.500
Frais de la Régie des Chemins de fer	8.000
Dépenses diverses	30.000
	850.000

(1) En vertu des articles 249 et 251 du traité, les Gouvernements belges et français ont le droit de retenir à priori, sur toutes les prestations, le coût total d'entretien des armées

C) *Résultat global*

Recettes	1.334.095.000
Dépenses	850.000.000
Bénéfice de l'opération	484.095.000

Non compris les produits saisis et non réalisés qui peuvent s'évaluer à un bénéfice net de plus de 160 millions, soit un total d'environ 650 millions de francs.

L'opération de la Ruhr n'a donc pas seulement rien coûté; elle a été et sera productive en raison de la progression prévue. Il est possible, d'après les déclarations de M. Le Trocquer, ministre des Travaux Publics, de fixer un minimum de 3 milliards par an, si notre action n'est pas entravée par nos Alliés et que le régime des gages ne subisse aucun changement. Mais, quoi qu'il en soit, la pression que la possession de ce gage nous permet d'exercer sur le Gouvernement allemand est une arme très efficace et, ainsi que l'a déclaré M Poincaré, président du Conseil (1), nous ne devrons pas nous en dessaisir « Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous sommes entrés dans la Ruhr, mais la France a été trop sacrifiée jusqu'ici, pour qu'elle puisse renoncer aux gages certains et productifs que nous avons entre les mains. Je répète ce que nous avons déclaré à Bruxelles, que nous n'évacuerons point la Ruhr avant paiement total. Il est possible qu'on parle après les comités d'experts de la question des gages. Il est possible qu'on nous suggère d'exploiter différemment ou d'enfermer nos gages dans des gages plus généraux. Mais nous, nous avons nettement défini notre position, nous gardons nos moyens de contrainte. Et nous ne changerons les gages que nous tenons que pour des gages meilleurs ».

IV — Conférences et Comités d'experts

Conformément à l'article 237 du traité de Versailles, le 30 avril 1919, le Conseil suprême fixait la répartition proportionnelle des versements qui devaient être faits par l'Allemagne au titre des réparations; le 16 juin la Commission des Réparations signait les accords relatifs à la dette belge et à l'occupation militaire des territoires rhénans et, les 10 septembre et 9 décembre, les arrangements relatifs au compte des réparations en ce qui concerne l'Italie et la contribution aux dépenses de libération des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise.

Le 9 mars 1920, sous le titre *Mémorandum économique de Londres*, les Puissances représentées au traité de Paix mettaient l'Allemagne en demeure de fixer sa capacité de paiement et le 26 avril suivant les Alliés dans une déclaration commune clôturant les travaux de la *Conférence de San Remo*

---

alliées et associées dans les territoires allemands occupés. Il est vrai que le Gouvernement anglais conteste ce droit de priorité, il veut bien toucher sa part des produits de la saisie d'un gage, mais ne veut ni y collaborer, ni en payer sa part de frais.

(1) Chambre des députés, 2 avril 1924.

constataient que l'Allemagne n'avait rempli ses engagements ni sur la destruction du matériel de guerre, ni sur la réduction des effectifs, ni pour la fourniture de charbon, ni pour les réparations, ni pour les frais des armées d'occupation et qu'elle n'avait même pas examiné comment elle ferait face aux échéances de ses obligations. Le 30 juin, la Commission des Réparations notifiait aux Gouvernements alliés le manquement de l'Allemagne en ce qui concerne les livraisons de charbon. Enfin, le 2 juillet 1920, un projet de règlement était rédigé à *Boulogne par les experts des Gouvernements alliés.*

Le 16 juillet 1920, c'était *la Conférence de Spa* qui réglait certaines questions concernant l'application des traités de Paix. Au cours des séances, la délégation allemande faisait connaître le point de vue du Gouvernement allemand tant au sujet de la durée des annuités, que sur la capacité économique et financière de l'Allemagne: sa participation à la reconstitution des régions dévastées et le développement de son plan des prestations en nature demandant, comme conclusion, la nomination d'une Commission de techniciens.

Le 18 janvier 1921, les experts réunis à la *Conférence de Bruxelles* transmettaient aux Gouvernements alliés un rapport très détaillé sur les finances publiques allemandes, le budget allemand, etc... Dans ce rapport ils constataient que le chaos qui caractérisait la situation financière de l'Allemagne était dû principalement au fait que l'Empire allemand avait eu recours de façon incessante à la dette flottante et aux émissions de billets, alors qu'il aurait été de son devoir de demander au pays un effort fiscal plus considérable.

Le *Conseil Suprême* se réunissait le 29 du même mois et fixait les clauses militaires, navales et aériennes que l'Allemagne devait exécuter et le montant des annuités à payer conformément aux articles 231 et 232 du traité de Versailles. Après la clôture du Conseil Suprême les délégués alliés à la Conférence de Bruxelles se réunissaient à nouveau pour établir conformément aux instructions des Gouvernements alliés, le programme de leurs travaux et décidaient de présenter ce programme à la délégation allemande convoquée pour le 7 février. Dans le rapport qu'ils établissaient à la date du 20 février comme conclusion de leurs enquêtes, ils constataient : 1° que la situation économique de l'Allemagne était probablement plus favorable que celle de tout autre pays du continent européen; 2° que la dette extérieure de la France atteignait 2.102 francs par tête d'habitant tandis que la dette extérieure de l'Allemagne ne s'élevait qu'à 40 marks-papier; 3° que l'Allemagne dont la richesse naturelle est plus grande que celle de la France, dont l'armature économique est incomparable et dont aucune usine n'a été détruite pendant la guerre pouvait supporter une dette supérieure à celle de la France; 4° que les arrangements en cours avec certains groupements américains permettaient de croire que dans un très court espace de temps, les services de navigation seraient très largement reconstitués (1).

Le 1er mars 1921, le Gouvernement allemand faisait des contre-proposi-

---

(1) Voir p. 298, renvoi n° 2.

tions et commençait sa campagne de faux-fuyants en stipulant des réserves au sujet du plébiscite en Haute-Silésie et au sujet de la liberté du commerce mondial. En présence de ces réticences, M. Lloyd George, au nom du Conseil Suprême, stipulait (3 mars 1921) l'occupation de certaines villes de la rive droite du Rhin et l'établissement d'une ligne de douanes sur le Rhin et aux têtes de ponts occupées par les Alliés.

Le 24 mars, la Commission des Réparations estimant que le Gouvernement allemand, non seulement ne tenait pas ses promesses mais discutait ses décisions, lui notifiait d'avoir à se conformer à ses engagements et en avisait les Gouvernements alliés. Le 23 avril suivant, le Gouvernement allemand proposait à la C. D. R. un nouveau plan de coopération pour la reconstitution des régions envahies et s'adressait directement au Gouvernement des Etats-Unis pour lui faire connaître : 1° sa proposition de coopération à la reconstitution des régions dévastées et 2° lui exposer son plan financier.

Les puissances alliées constatant que malgré les concessions successives faites par les Alliés depuis la signature du traité de Versailles et en dépit des avertissements et des sanctions décidés à Spa et à Paris, comme des sanctions notifiées à Londres et appliquées depuis, le Gouvernement allemand se dérobait de plus en plus aux obligations qui lui incombaient, décidaient le 5 mai 1921 de procéder à l'occupation de la vallée de la Ruhr et de prendre, le cas échéant, toutes autres mesures militaires et navales. En outre, ils sommaient le Gouvernement allemand d'exécuter sans réserve ni condition ses obligations. *Le même jour, la C. D. R. fixait d'une façon formelle et définitive le montant des dommages à 132 milliards marks-or* ainsi que l'état des paiements dont elle prescrivait les époques et les modalités (1).

Le 11 mai 1921, le Gouvernement du Reich acceptait formellement les mesures de garanties prescrites par la C. D. R. et prenait l'engagement de remplir sans conditions ni réserves toutes ses obligations.

Le 13 août 1921, la *Conférence des ministres des Finances* réglait la répartition et certaines questions concernant l'application du traité, et le *Conseil Suprême* du même jour prenait plusieurs résolutions relatives à l'interprétation des arrangements financiers et des sanctions.

C'est à la suite de ces pourparlers que furent engagées les négociations relatives aux paiements en nature, notamment *l'accord de Wiesbaden* en date du 6 octobre 1921, suivi des arrangements et décisions des 15 mars, 31 mars, 2 juin, 16 juin et 27 juin 1922.

Le 22 décembre 1921, commençaient les conversations *franco-britanniques* de Londres et le 11 janvier 1922, se réunissait le *Conseil Suprême de Cannes*, auquel fut soumis le rapport des experts britanniques qui déclaraient : « que considérant la désorganisation financière de l'Allemagne, manifesté extérieurement par la chute « catastrophique » du mark et la demande d'allègements présentée par le Gouvernement allemand, étaient d'avis que « ce Gouverne- « ment devait être considéré comme largement responsable en raison de

---

(1) Voir, à ce sujet, nos deux communications précédentes : *Les Dommages de guerre* (17 mai 1922), *La Réparation des dommages de guerre* (21 février 1923).

« son excessive faiblesse et de l'impuissance qui en résultait pour lui d'ad-
« opter une politique financière adaptée aux nécessités de la situation », mais ils proposaient néanmoins une série de mesures provisoires et un moratorium qui fut accepté par le Conseil Suprême, et autorisé le 13 suivant par la C. D. R. De nouvelles conférences des *ministres des Finances eurent lieu* ensuite pour la mise au point des arrangements financiers et le règlement des dépenses des armées d'occupation.

Conformément à la décision du 4 avril de la C. D. R. il se réunissait le 24 mai 1922 un premier *Comité de l'emprunt* dont le mandat comportait l'étude des conditions dans lesquelles le Gouvernement allemand pourrait, en l'état des obligations et conformément à l'état des paiements du 5 mai 1921, contracter des emprunts à l'étranger dont le produit serait appliqué au rachat partiel du capital de la dette des réparations, mais ce Comité de banquiers ayant dépassé la mission qui lui avait été confiée sans présenter une étude approfondie et pratique, ses conclusions ne furent susceptibles d'aucune mise à exécution immédiate.

Par décision du 21 mars, la C. D. R. avait accordé à l'Allemagne un moratoire partiel et il était entendu que l'Allemagne verserait en espèces en 1922 : 720 millions de marks-or seulement et en nature 1.450 millions de marks-or. C'était, par rapport à l'état des paiements du 5 mai 1921, un nouvel avantage pour l'Allemagne : néanmoins, quelques semaines après le Reich recommençait ses échappatoires. Le 12 juillet 1922, il insistait pour un moratorium plus large et plus prolongé. *A la Conférence de Londres* (au mois d'août 1922) le Gouvernement français fit un exposé de sa situation financière et expliqua au Gouvernement britannique que nous ne pouvions consentir à accorder un moratorium de deux ans, si l'Allemagne ne nous garantissait pas par une remise de gage, contre son insolvabilité future. L'Allemagne invoquait à l'appui de sa demande, le désarroi voulu de ses finances, la chute de sa monnaie et sa détresse économique et proposait la révision de l'état des paiements du 5 mai 1921, avec réduction de la dette allemande.

En présence de ces exigences, les Gouvernements français et britannique eurent à envisager dans les *Conférences de Londres et de Paris* tenues en décembre 1922 et au début de janvier 1923 les sanctions à appliquer.

Finalement devant la mauvaise volonté du Gouvernement du Reich et conformément à la décision de l'ultimatum du 2 mars 1921 ainsi qu'en vertu des articles 17 et 18 de l'annexe II du traité de Paix, les Gouvernements belge et français faisaient occuper la Ruhr, le 11 janvier 1923.

Sous cette pression économique, le 7 juin 1923, le Gouvernement allemand se déclarait prêt à accepter en ce qui concerne le montant et les modalités des paiements, la décision d'un organe international et faisait quelques propositions à ce sujet, mais le Gouvernement français ayant subordonné sa réponse à la cessation de la résistance passive, le Gouvernement britannique demandait aussi vite ce que notre Gouvernement entendait par résistance passive, puis présentait lui-même, le 20 juillet 1923, son exposé. Ces échanges de notes qui montraient la division des Alliés ne fit qu'encourager

la résistance allemande et eut pour résultat une aggravation du change français.

Enfin, le 11 août 1923, le Gouvernement britannique adressait au Gouvernement français une longue lettre pour se dégager des conséquences de l'occupation de la Ruhr et essayer de prouver qu'il ne l'avait jamais préconisée officiellement malgré l'attitude prise par son premier ministre le 3 mars 1921, mais dès le 20 (1) du même mois, le Gouvernement français répondait à cette lettre et faisait aisément justice de la thèse anglaise; par contre, il acceptait volontiers que la C. D. R. confie à un *Comité international d'experts* le soin d'évaluer la capacité de paiement actuelle de l'Allemagne et de présenter des suggestions pratiques pour sa libération. D'ailleurs, la pression exercée par le Gouvernement français et ses fermes déclarations au sujet de la légitimité des sanctions adoptées amenaient, le 26 septembre 1923, le Gouvernement du Reich à cesser sa résistance passive et le 24 octobre à recommencer ses négociations; le 15 du même mois, le Gouvernement américain faisait connaître qu'il participerait à une procédure ayant en vue l'examen de la capacité de paiement de l'Allemagne. Le 14 janvier 1924, *le Comité des experts* dit Comité Dawes se réunissait.

L'occupation de la Ruhr avait été jusqu'ici une cause incontestable de conflits entre l'Angleterre et le Gouvernement français mais par contre, il faut également reconnaître que sans l'exécution de cette sanction, le Comité d'experts n'aurait pas été constitué car l'Allemagne se serait dérobée une fois de plus aux investigations de C. D. R. Or, il n'est pas douteux que les suggestions de ce Comité feraient faire un pas important à la solution de la question des réparations si la question connexe des dettes interalliées était elle-même mise au point; mais le Gouvernement anglais considérant cette créance comme un moyen de pression économique et politique n'y consent pas. D'ailleurs, il vient de déclarer à nouveau (2) que « tant qu'une décision n'aura pas été prise en ce qui concerne le rapport des experts, il serait prématuré de convoquer une conférence au sujet des dettes interalliées et qu'il déclinait, en ce moment, l'idée de lier entre elles ces deux questions tout à fait distinctes ».

Ce qu'il faut retenir de ce rapport, c'est que son application intégrale entraînera la non-valeur de l'état de paiements arrêté à Londres le 5 mai 1921 et que les annuités prévues par les experts ne donneront comme valeur actuelle que 30 milliards 800 millions marks-or, soit avec les 16 milliards d'obligations industrielles et des chemins de fer, de 46 à 47 milliards, réduisant ainsi la part française (3) à 24 milliards 1/2 marks-or, ce qui serait inadmissible, mais il est vrai que le rapport prévoit une augmentation provenant de la contribution allemande au fur et à mesure de sa reconstitution économique. Le pourcentage d'augmentation serait déterminé en prenant

---

(1) Cette réponse fut appuyée et complétée par une note du 27 août du Gouvernement belge.

(2) Déclaration du 14 mai 1924 faite par M. Mac-Donald, premier ministre anglais, à la Chambre des Communes.

(3) 52 %.

pour base la moyenne annuelle (1926-1929) de six groupes statistiques : trafic des chemins de fer, population, commerce extérieur, consommation du tabac, dépenses budgétaires et consommation du charbon.

Or, il est un fait brutal que nous ne trouvons mis en valeur à aucune page de l'étude pourtant si documentée de ces rapports, c'est que la France aura dans deux ou trois ans dépensé 135 milliards pour sa reconstitution matérielle et que le traité de Paix prévoit que l'Allemagne doit être aussi imposée que les Alliés. Il y avait donc en premier lieu à prévoir en principe la réalisation d'une série d'emprunts de somme égale et le versement annuel d'une annuité correspondante aux intérêts de ces emprunts plus la somme nécessaire pour l'amortissement en un délai déterminé.

Dans un des tableaux annexés à ce rapport, nous relevons l'évaluation comparative des charges fiscales des droits de succession ci-après :

TABLEAU N° 5

Évaluation en marks-or	Allemagne	Belgique (pourcentage)	France
Femme et 3 enfants			
20.000	1,5	2,1	3,5
200.000	2,9	2,7	6,1
2.000.000	5,9	3,8	11,5
6.000.000	7,5	4,8	14,4
Frères			
20.000	7,8	8,3	23,3
200.000	17,4	11,4	38,0
2.000.000	30,0	17,0	50,1
6.000.000	30,0	22,2	56,2
Autres parents			
20.000	18,2	16,7	38,8
200.000	40,6	22,8	48,3
2.000.000	70,0	34,0	61,0
6.000.000	70,0	44,5	68,5

et nous regrettons de ne pas trouver d'autres documents sur l'équivalence des charges fiscales car la comparaison aurait été très instructive, mais les experts ont envisagé surtout les mesures nécessaires pour la reconstitution économique de l'Allemagne. D'ailleurs, leur mandat était limité car la C. D. R., par la voix de son Président, leur avait dit en substance : « Depuis plus de deux ans, l'Allemagne a cessé de remplir ses obligations et déclare qu'elle n'est plus en état de faire aux Alliés aucune espèce de paiements. Nous vous demandons d'établir, par une enquête impartiale, si l'Allemagne peut stabiliser sa monnaie d'une manière durable et par quels moyens; si elle peut équilibrer son budget, et dans quelles conditions; si enfin, d'une manière générale, elle peut faire face aux charges que lui impose le traité.

A toutes ces questions, les experts ont répondu par l'affirmative. Ils ont

constaté que la monnaie allemande était pratiquement stabilisée et que cette stabilisation pouvait durer; ils ont montré que le budget allemand aurait de très larges ressources, le jour où les Allemands paieraient assez d'impôts; enfin ils ont affirmé que l'Allemagne, malgré la crise de crédit qu'elle traverse est une nation prospère, et « qu'elle doit reprendre dans l'activité du monde une place privilégiée ». Tout cela peut se résumer en trois mots : « *L'Allemagne peut payer* ».

V — La situation financière

Au 1er janvier 1924 les Commissions cantonales des dommages de guerre avaient reçu des sinistrés 3.013.705 demandes représentant :

En perte subie.....	37.724.994.131 fr.
Et en indemnité totale	120.245.643.170

Les décisions rendues s'élevaient :

TABLEAU N° 6

	Nombre de décisions	Perte subie	Indemnité totale accordée
	—	—	—
1er janvier 1922.....	1.645.983	6.978.048.837	21.797.406.697
1er janvier 1923.....	2.605.941	14.934.045.596	50.297.065.558
1er janvier 1924.....	2.931.591	19.193.020.339	66.189.554.802
		correspondant à 28.164.287.267 des sommes demandées	correspondant à 96.400.381.223 des sommes demandées

Ce qui fait ressortir :

1° comme décisions rendues :

En nombre	97,7 %
En perte subie.....	74,6
En indemnité totale.....	80,1

2° comme proportion de réduction des indemnités demandées :

En perte subie : 31,9 % (variant de 37,9 dans l'Oise à 29,2 dans la Meuse);
En indemnité totale : 31,4 % variant de 35,2 dans le Nord à 21,7 dans l'Aisne).

Sur la situation au 1er octobre 1922, nous n'avions constaté que 29,4 et 29,6.

TABLEAU N° 7

DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DES COMMISSIONS CANTONALES DES DOMMAGES DE GUERRE

Situation au 1er janvier 1924

Départements	DEMANDES			DÉCISIONS RENDUES							
				Nombre		Indemnites demandées		Indemnites accordées			
	Nombre	Perte subie	Indemnité totale	Absolu	Proportionnel %	Perte subie	Indemnite totale	Perte subie	Proportion % (1)	Indemnité totale	Proportion % (2)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Aisne	421.410	6.712.314.450	18.435.297.367	410.611	97,4	5.420.793.500	16.291.183.938	3.715.120.455	68,5	12.921.449.893	79,3
Ardennes	252.539	2.802.566.569	8.682.091.676	247.989	98,2	2.277.024 629	7.327.978.210	1.610.476.666	70,7	4.811.309.051	65,6
Marne	225.870	2.694.903.778	9.060.136.027	223.893	99,1	2.144.070.484	7.457.550.586	1.513.114.892	70,5	5.115.705.708	68,6
Meurthe-et-Moselle....	189.983	2.763.252.435	9.404.406.066	189.267	99,6	1.691.636.223	5.444.139 087	1.087.755.965	64,3	3.571.565.992	65,6
Meuse	149.812	1.502.329.120	5.579.426.173	140.199	93,6	1.449.864.204	5.111.360.123	1.026.895.812	70,8	3.649.056.067	71,4
Nord	1.084.064	11.763.654.510	36.204.798.059	1.027.959	94,8	7.678.538.059	27.444.507.314	5.185.913.785	67,5	17.798.162.026	64,8
Oise	98.217	1.024.468.538	3.165.135.752	95.294	97,0	949.628.490	2.935.520.749	589.095.259	62,1	1.982.538.312	67,5
Pas-de-Calais....	321.396	5.057.606.367	19.367.243.951	331.331	(3)	3.809.782.676	15.247.896.626	2.600.278.414	68,2	10.029.410.858	65,7
Somme	214.932	3.138.143.834	9.571.073.015	209.861	97,6	2.489.029.339	8.459.878.567	1.689.933.924	67,8	5.773.941.896	68,2
Vosges	55.482	265.754.530	776.035.084	55.187	99,4	253.919.663	680.366.023	174.435.167	68,7	536.414.999	78,8
Totaux ...	3.013.705	37.724.994.131	120.245.643.170	2.931.591	97,7	28.164.287.267	96.400.381.223	19.193.020.339	68,1	66.189.554.802	68,6

(1) Par rapport à la colonne 7.
(2) Par rapport à la colonne 8.
(3) Quelques dossiers ont fait l'objet de plusieurs décisions.

TABLEAU N° 8

Evaluation approximative des dommages de guerre à payer aux sinistrés
(D'après documents 1923) (1)

(Dommages aux biens)

Départements	Industriels	Non industriels agricoles	Non industriels autres	Totaux
Aisne	2.332.975.000	3.055.167.000	9.393.682.000	14.781.824.000
Ardennes	1.411.805.000	1.638.271.000	2.432.288.000	5.482.364.000
Marne	940.438.000	2.400.010.000	3.283.840.000	6.624.288.000
Meurthe et-Moselle	1.723.390.000	1.710.920.000	1.271.226.000	4.705.536.000
Meuse	122.457.000	2.104.529.000	1.900.887.000	4.127.873.000
Nord	13.417.614.000	1.367.729.000	9.636.685.000	24.422.028.000
Oise	243.947.000	1.449.760.000	630.926.000	2.324.633.000
Pas-de-Calais	3.682.792.000	2.835.078.000	6.397.943.000	12.915.813.000
Somme	638.516.000	2.891.851.000	2.953.538.000	6.483.905.000
Vosges	151.211.000	277.608.000	161.610.000	590.429.000
Totaux	24.665.145.000	19.730.923.000	38.062.625.000	82.458.693.000
Autres départements	754.855.000	482.676.000	1.303.776.000	2.541.307.000
Totaux généraux	25.420.000.000	20.213.599.000	39.366.401.000	85.000.000.000 (1)

NOTA. — A ce total, il y a lieu d'ajouter (2) :

1° Les intérêts de la valeur 1914 de ces mêmes dommages, environ. 3.000.000.000
2° Les travaux et achats effectués directement par l'Etat..... 5.500.000.000
3° Le rétablissement des voies ferrées..... 2.650.000.000
4° La réorganisation des services publics..... 2.700.000.000
5° Les secours 1.400.000.000
6° Les frais d'administration..... 1.200.000.000

TABLEAU N° 9

Titres de créance établis depuis l'origine jusqu'au 29 février 1924

Séries	Lettres de séries	Nombre de titres	Montant
Meubles reconstitution (art. 43, loi du 17 avril 1919) :			
Perte subie (art. 13, § 1, et 47).....	A	2.300.930	17.374.938.828,96
Perte subie (biens n'ayant pas une utilité industrielle, commerciale, agricole, professionnelle ou domestique) (art. 13, § 2, et 44, § 5).....	B		
Frais supplémentaires	E		
Immeubles-remploi (bâtis et non bâtis) (art. 43), loi du 17 avril 1919) :			
Perte subie (art. 43, § 1, et 47).....	C	1.201.270	39.752.616.182,29
Perte subie (maisons de plaisance) (art. 43, § 1, et 47)	D		
Frais supplémentaires (art. 43, § 2).....	F		
Dépréciation pour vétusté (somme allouée en toute propriété) (art. 5, § 4, et 43, § 1).....	G		
Prélèvements en espèces (amendes et contributions de guerre imposées par l'ennemi) (§ 5 de l'art. 43, loi du 17 avril 1919).....	H	159.612	108.465.774,90
A reporter.....		3.661.812	57.236.020.786,15

(1) Nous indiquons d'après documents 1923, car proportionnellement aux derniers documents statistiques connus, on peut déjà affirmer que le total ne dépassera pas 82 milliards et se rapprochera probablement du chiffre de 78 milliards.

(2) L'évaluation globale des travaux du domaine de l'Etat et les paiements directs par l'Etat atteindront dans l'ensemble de 18 à 20 milliards.

Report....		3.661.812	57.236.020.786,15
Dommages immobiliers, en cas de non-remploi ou de non-réinvestissement (§ 1, art. 8, loi du 17 avril 1919), perte subie (y compris destructions de bois et forêts).....	I	97.031	364.765.135,48
Maisons de plaisance en cas de non-remploi ou de non-réinvestissement (§ 1, art. 8, loi 17 avril 1919), perte subie	J	36	52.058,38
Biens meubles en cas de non-remplacement ou de non-réinvestissement, perte subie et indemnités pour logement de troupes, provisions de ménage, etc. (§ 2, art. 45, loi du 17 avril 1919).	K	391.931	717.132.749,91
Biens meubles n'ayant pas une utilité industrielle, commerciale, agricole, professionnelle ou domestique, en cas de non-remplacement ou de non-réinvestissement (§ 2, art. 45, loi 17 avril 1919), perte subie.....	L	714	10.276.326,00
Dépréciation pour vétusté (ouverture d'avances) (§ 4, art. 5, et § 4, art. 43, loi du 17 avril 1919)	K	296	10.964.313,00
Total général.....		4.151.820	58.339.211.368,91

NOTA. — Les séries A, C, H, I, K produisent intérêts à 5 % l'an depuis la date de privation de jouissance ou six mois après la date du dommage ou du 11 novembre 1918.

Nous avons adopté la date du 29 février, ce qui permet de rapprocher ce chiffre de l'évaluation totale pour avoir la proportion des travaux contrôlés vers la fin de l'année 1923, le délai de deux mois étant le temps minimum nécessaire pour ce contrôle et l'établissement des titres de créance.

TABLEAU N° 10

Montant des règlements effectués sur le capital (1)
des indemnités de dommages de guerre (*situation au* 1er *janvier* 1924)
(Dommages aux biens)

Départements	Depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1923	Au cours de l'année 1923	Total au 1er janvier 1924
Aisne	5.891.196.000	2.135.074.717	8.026.270.717
Ardennes	2.645.644.000	701.949.636	3.347.593.636
Marne	2.381.433.000	1.355.792.306	3.737.225.306
Meurthe-et-Moselle	2.811.912.000	559.063.000	3.370.975.000
Meuse	1.443.709.000	530.900.095	1.974.609.095
Nord	16.514 837.000	2.286.332.476	18.801 169.476
Oise	842.397.000	335.417.991	1.177.814.991
Pas-de-Calais	6.095.150.000	1.626 025.745	7.721.175.745
Somme	2.352.682.000	1.067 514 000	3.420.196.000
Vosges	286.316.000	96.205.003	382.521.003
Totaux.....	41.265.276.000	10 694.274.969	51.959.550.969
Autres départements	90.231.000	27.092.344	117.323.344
Totaux généraux.....	41.355 507.000	10.721.367.313	52.076.874.313
Paiements par annuités intéressant plusieurs départements.....			582.056.000
			52.658 930.313

(1) Ces règlements comprennent :
a) Les avances et acomptes en espèces;
b) Les avances et acomptes en nature;
c) Les paiements en rentes;
d) Les conventions de paiement par annuités.

Ces paiements se décomposent comme suit :

Biens meubles	15.788 millions
Immeubles bâtis	12.933 —
Autres immeubles	23.297 —
Non encore déterminés	641 —
Total égal	52.659 millions

Chiffre auquel il faut ajouter :

Domaine de l'Etat, voies ferrées, divers	4.503 millions
Travaux divers, secours, frais d'administration	7.753 —
Intérêts sur indemnités	2.091 —
Total des dommages aux biens	67.006 millions
Dommages aux personnes (c'est-à-dire : secours, pensions militaires payées, etc.)	34.167 —
Total général des paiements effectués au 31 décembre 1923	101.173 millions

TABLEAU N° 11

Evaluation approximative des règlements restant à effectuer sur le capital des dommages de guerre au 1er janvier 1924

(Dommages aux biens)

Départements	Évaluation totale (tableau 8)	Règlements effectués (tableau 10)	Évaluation approximative des indemnités restant à régler
Aisne	14.781.824.000	8.026.270.717	6.755.553.283
Ardennes	5.482.364.000	3.347.593.636	2.134.770.364
Marne	6.624.288.000	3.737.225.306	2.887.062.694
Meurthe-et-Moselle	4.705.536.000	3.370.975.000	1.334.561.000
Meuse	4.127.873.000	1.974.609.095	2.153.263.905
Nord	24.422.028.000	18.801.169.476	5.620.858.524
Oise	2.324.633.000	1.177.814.991	1.146.818.009
Pas-de-Calais	12.915.813.000	7.721.175.745	5.194.637.255
Somme	6.483.905.000	3.420.196.000	3.063.709.000
Vosges	590.429.000	382.521.003	207.907.997
Totaux	82.458.693.000	51.959.550.969	30.499.142.031
Autres départements	2.541.307.000	117.323.344	2.423.983.656
Totaux meubles et immeubles	85.000.000.000	52.076.874.313	32.923.125.687
Conventions de paiement par annuités intéressant plusieurs départements	»	582.056.000	582.056.000
Totaux généraux	85.000.000.000	52.658.930.313	32.341.069.687

L'évaluation ci-dessus de 32.341.069.667 des sommes restant à payer sur les indemnités mobilières et immobilières est basée sur les évaluations du tableau n° 8 mais en réalité elle sera inférieure même aux chiffres ci-après :

1° Dommages aux biens :

Meubles	9.000 millions
Immeubles bâtis	15.000 —
Autres immeubles	6.000 —
Total	30.000 millions

	ci. 30.000 millions
A ce premier total, il y a lieu d'ajouter :	
2° Intérêts sur indemnités, environ	800 —
3° Domaine de l'Etat, voies ferrées, divers	1.000 —
4° Travaux divers, secours, frais d'administration	1.200 —
2° total	33.000 millions
5° Dommages aux personnes, évaluation de 32 à (Valeur en capital des pensions militaires basée sur un règlement en 50 annuités.)	30.000 —
Total général	63.000 millions

A l'aide des données précédentes et des documents de la dette, nous allons essayer de vous présenter une évaluation théorique de la situation financière de la France, en tenant compte autant que possible de l'état des négociations en cours.

1° Actif

Créances sur divers Etats	15.282 millions francs-or (1)
Prêt à la Petite-Entente	800 millions francs-or (2)
Dette commerciale et politique russe	22 milliards francs-or (3)
Créance sur l'Allemagne (correspondant à une base réelle de 62.400 millions marks-or)	180 milliards francs-papier

Effectivement, comme nous l'avons expliqué dans nos précédentes communications, cette valeur ne représentait en réalité que 150 milliards francs-papier; somme à laquelle il conviendrait d'ajouter les intérêts des avances faites par la Trésorerie française pour le compte de l'Allemagne et que l'on peut évaluer actuellement au taux moyen de 6 %.

Mais dans une lettre adressée le 20 août 1923 par le Gouvernement français au Gouvernement britannique (4) relative aux questions connexes des réparations et des dettes interalliés, le président du Conseil évoquant l'espoir d'une compensation équitable écrivait :

« Depuis de longs mois la France n'a cessé de proposer à ses Alliés un programme très simple, très clair et très modeste qui entre dans le cadre de l'état des paiements et qui tient en deux mots : Elle a demandé à ses Alliés, s'ils refusaient toute priorité aux réparations de lui maintenir, à tout le moins dans les obligations A et B, les 26 milliards de marks-or (5) qui résultent du pourcentage de Spa et lui réserver dans les obligations C les sommes qui lui *seraient* réclamées au titre des dettes interalliées. »

Dans ce cas, notre créance, au cours 1914, n'aurait plus qu'une valeur de

(1) Voir détail à notre communication du 21 février 1923, « La réparation des dommages de guerre ».

(2) Crédit accordé à la Pologne et à la Yougo-Slavie pour achat de matériel.

(3) Voir détail à notre communication du 17 mai 1922, « Les dommages de guerre » (6.225 millions de dette d'Etat; plus de 11 milliards de dette commerciale et, outre la valeur des biens et intérêts privés français confisqués par le nouveau Gouvernement russe, les intérêts de ces diverses dettes).

(4) Pages 20 et 22 du Livre Jaune (voir également § 1, page 311 de la présente communication).

(5) Voir nos précédentes communications.

32 milliards et demi de francs-or, soit une nouvelle amputation sur l'état des paiements de mai 1921 mais qui serait compensée par l'élasticité qu'elle donnerait à notre liquidation.

Dans l'éventualité de cet arrangement, et en laissant de côté la question des dettes russes qui ne pourra être solutionnée que plus tard, la valeur de l'actif de la Trésorerie française se trouverait donc réduit à moins de 50 milliards francs-or, soit, d'après le coefficient de conversion adopté par la C. D. R. (1) 57 milliards 200 millions de francs pour la créance allemande et comparativement pour les autres créances 28 milliards 200 millions, au total environ 86 milliards et si ces dernières créances n'étaient pas remboursées sur cette base, seulement 74 milliards.

En adoptant le coefficient de 3 pour la conversion des marks-or en francs-papier nous aurions 78 milliards pour la fraction de la créance allemande correspondante aux séries A et B, mais étant donné les délais de paiement prévus (2), la valeur bancable en 1921 de cette fraction ne peut être fixée qu'à 60 milliards 500 millions francs-papier, chiffre auquel il y aurait lieu d'ajouter les intérêts à 6 % depuis cette époque.

En tenant compte de ces divers éléments, on peut donc approximativement fixer la valeur actuelle de l'actif du portefeuille français :

TABLEAU N° 12 (3)

1° dans le cas où aucune compensation de dettes interalliées ne serait acceptée à :

Créance allemande, 78 milliards (4) en mai 1921, plus intérêts à 6 % jusqu'au 31 décembre 1923.....	91 milliards
Autres créances (conversion d'après la base de la C. D. R.).	28 —
Total.....	119 milliards

2° dans le cas où les Alliés reconnaîtraient l'équitable compensation de nos dettes :

Créance allemande, 57 ou 60 milliards, valeur 5 mai 1921 (4), plus intérêts 6 % jusqu'au 31 décembre 1923...	68 milliards
Autres créances	28 —
Total.....	96 milliards

***

Après avoir établi notre actif, nous allons essayer de vous exposer, dans une récapitulation sommaire, l'état approximatif de notre passif :

---

(1) Coefficient 2,20 pour la conversion des marks-or en francs.

(2) Voir notre communication : « La réparation des dommages de guerre », paragraphe 2, les créances françaises.

(3) Toutes ces évaluations sont faites en francs-papier.

(4) Valeur bancable.

TABLEAU N° 13

2° PASSIF

Dette intérieure

	Situation au 31 decembre 1922	Situation au 31 decembre 1923
a) Dette flottante :		
Bons du Trésor ordinaires	1.996.613.000	2.557.000.000
Bons de la Défense nationale	59.055.260.000	55 848.000.000
C/ de dépôts, Trésoreries générales, etc	4.554.733.000	5.253.207.000
	65.606.606.000	63.658.207.000
b) Dette à terme :		
Obligations 5, 6, 10 ans et obligations remises aux sinistrés	1.938.077.000	4.458.192.000
Bons du Trésor à 2, 3, 5 et 10 ans	13.897.466.000	8.236.934.000
Emissions Crédit National à court terme	»	27.279.543.000
	15.835.543.000	39.974.669.000
c) Dette perpétuelle et à long terme :		
Rentes, etc.	126.064.282.000	130.797.277.000
Obligations Crédit National à long terme	18.977.950.000	12.977.950.000
	145.042.232.000	143.775.227.000
d) Avances de la Banque de France	23 600 000.000	23.300.000.000
Totaux	250.084.381.000	270.708.103.000

Soit en chiffre rond une augmentation de la dette publique intérieure d'environ 20 milliards comprenant la liquidation des déficits budgétaires et les sommes avancées pour la reconstitution des régions dévastées.

A ces chiffres il y a lieu d'ajouter la :

Dette extérieure

a) Dette politique :

	(en francs or)	
Angleterre	14.801.005.000	15.275.285.000
Etats-Unis	15 195.038.000	15.194.314.000
Intérêts de ces avances	2.425.090.000	3.070.000.000
	32.421.043 000	33.539 599.000
b) Dette commerciale	5.448.181.000	5.255.337.000
Totaux	37.896.224.000	38.794.936.000
	au 31 dec 1922	au 31 dec 1923
Au cours du change, elle s'élevait à	117.037.000.000	165.538 690.000

Mais en raison de l'amélioration certaine progressive du change français cette dette peut être approximativement évaluée à	85.000.000.000	85.000.000.000
Chiffre théorique car si nous devions réellement payer 85 milliards (1) à nos alliés et ne toucher que 150 milliards (1) de l'Allemagne, tandis que nous aurions à supporter, outre les frais de guerre proprement dits, plus de 100 milliards de frais de reconstitution matérielle des		
A reporter	335.084.381.000	355.708.103.000

(1) Francs-papier; ces deux créances étant supposées payables au même taux d'intérêt et pour la même durée d'amortissement.

Report.....	335.084.381.000	355.708.103.000

régions dévastées et 60 milliards de dommages aux personnes, il faudrait que les mots justice et équité soient effacés du vocabulaire international de la diplomatie.

Le montant du passif dans les conditions actuelles des négociations internationales peut donc être évalué approximativement à.....	355.708.103.000
mais à ce chiffre, il faut encore ajouter :	
1° La valeur approximative des dépenses restant à payer aux sinistrés sur les frais de reconstitution (y compris intérêts).....	30.800.000.000
2° La valeur approximative des travaux d'Etat restant à faire dans lesdites régions (y compris frais d'administration et secours).....	2.200.000.000
3° La valeur en capital des pensions de guerre restant à payer.....	30.000.000.000
Soit un total général de.....	418.708.103.000

(En chiffre rond : 419 milliards.)

Par suite de la récente augmentation des impôts qui représentera pour l'ensemble des années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928 un chiffre total d'au moins 35 milliards, la situation financière de la France se trouve donc sensiblement améliorée et en tenant compte également des intérêts en moins de ces 35 milliards notre prévision de 465 milliards pour le passif en 1928 (1) se trouverait donc ramenée, valeur actuelle, à 425 milliards maximum, c'est-à-dire à un chiffre très voisin de celui ci-dessus de 419 milliards. Comme tout permet de le croire, si nous pouvons maintenir l'équilibre budgétaire et solder d'ici 1928 les dépenses de reconstitution sur les plus-values des impôts, il n'est pas douteux que l'on puisse, à très bref délai, envisager la liquidation générale des dépenses de guerre et la consolidation en dette amortissable de l'ensemble de notre passif, car celui-ci ne dépasserait pas 380 à 400 milliards. Si l'Allemagne avait fait le même effort l'état de paix existerait effectivement, la liquidation de sa dette de guerre serait assurée et nos dettes interalliées seraient compensées, mais elle a toujours spéculé sur la division des Alliés pour essayer de se dégager de ses obligations et seule l'occupation de la Ruhr a permis momentanément de rappeler les cercles officiels à la réalité (2).

En résumé nous pouvons donc fixer la valeur de notre portefeuille en tenant compte des données ci-dessus :

1° sans compensation des dettes interalliées :

Actif	119
Passif	419
Différence	300

2° avec compensation des dettes interalliées :

Actif	96
Passif	334
Différence	238

(1) Voir la « Réparation des dommages de guerre » (communication du 21 février 1923).

(2) Néanmoins les résultats des dernières élections laissent craindre que la masse des citoyens allemands ne se rend pas suffisamment compte de la situation et le cas échéant suivrait trop aveuglément la politique du groupe nationaliste.

Ces sommes, au taux de 6 %, représenteraient pour une durée d'amortissement de 50 ans, une annuité (payable par semestre) de 18.988 millions dans le premier cas ou 15.064 millions dans le second cas.

Il y a lieu de remarquer que nous supposons que l'annuité nécessaire à l'amortissement de nos dettes interalliées se trouve compensée par une annuité de même somme et de même durée de nos créances tant sur l'Allemagne que sur les autres Etats débiteurs, somme qui, pour ordre dans le budget, s'ajouterait en sus de celles ci-dessus (1). Mais ce chiffre de dette est forcément théorique, car il est évident que de même que la France vis-à-vis de ses créanciers, il est impossible à l'Allemagne de payer sa dette en une seule échéance; cette liquidation se fera par annuités et c'est seulement le jour où ces annuités seront définitivement fixées que l'évaluation du passif pourra être d'une façon définitive chiffrée en capital : néanmoins il est nécessaire d'établir de temps à autre un bilan et se rendre compte de la situation financière. L'effort fait par les contribuables et par l'Epargne française pour l'œuvre de reconstitution des régions dévastées est tellement considérable que nous pouvons être fiers de l'avoir accompli et cela malgré la carence de l'Allemagne et sans le concours financier des autres nations. La liquidation de cette dette sera lourde pour le Français car notre passif représente, dans l'état actuel des prévisions, une charge de plus de 10.000 francs de capital par tête d'habitant, mais notre pays qui a su s'imposer tant de sacrifices pendant cette longue guerre aura encore la volonté de tenir jusqu'au bout, car la France a toujours fait honneur à sa signature et n'a jamais renié ses dettes.

(*A suivre.*) E. Michel.